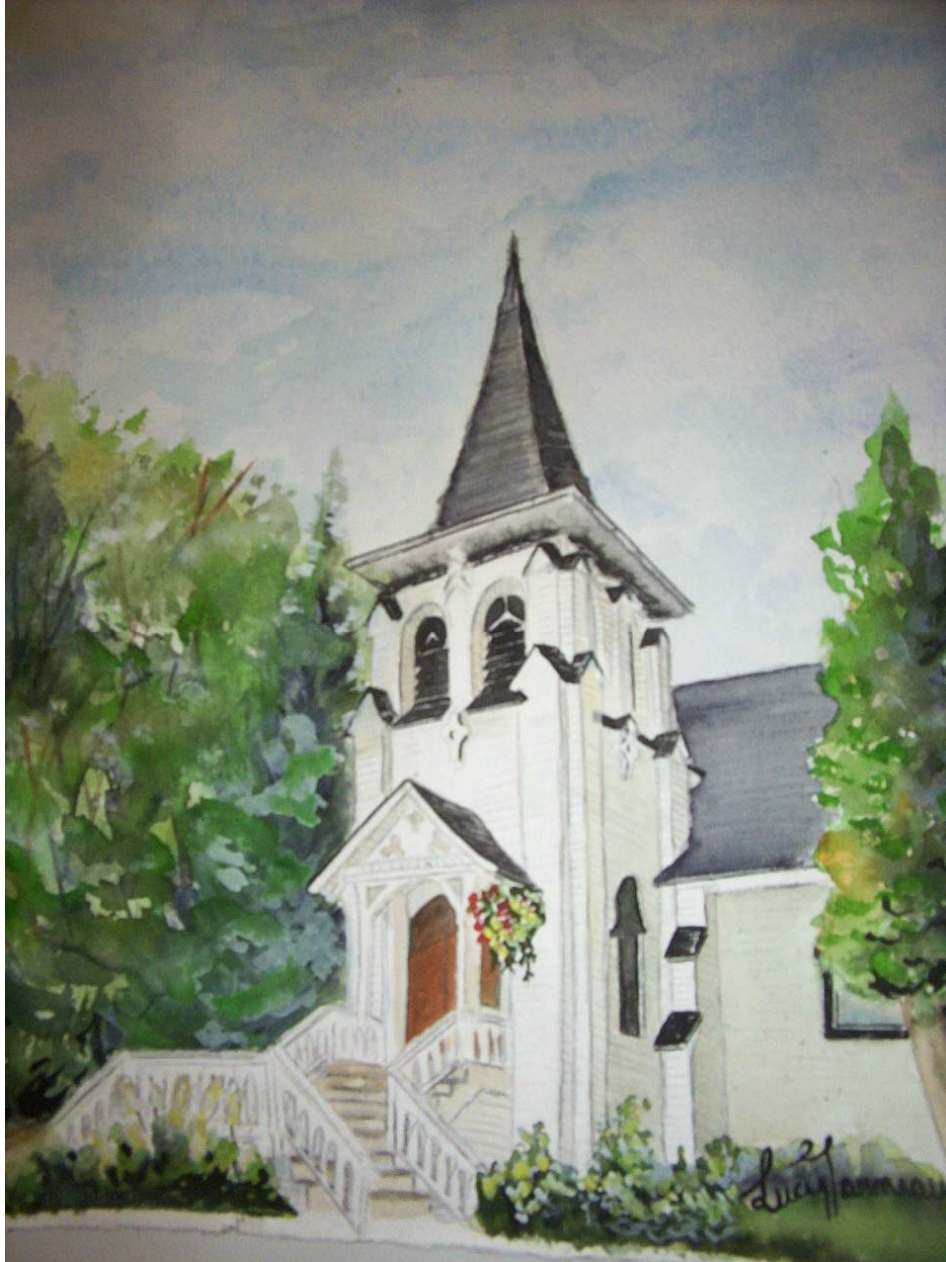




## POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE



AU GRÉ DU TEMPS

Août 2007

*"L'identité culturelle est une richesse stimulante qui accroît les possibilités d'épanouissement de l'espèce humaine en incitant chaque peuple, chaque groupe à se nourrir de son passé, à accueillir les apports extérieurs compatibles avec ses caractéristiques propres et à continuer ainsi le processus de la propre création." (UNESCO, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, 1982)*

## TABLE DES MATIÈRES

---

---

<b>MOT DU MAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ</b> .....	<b>2</b>
<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
FONDEMENTS DE LA POLITIQUE.....	3
MANDAT DU COMITÉ DE RÉDACTION.....	3
<b>PORTRAIT DE LA VILLE</b> .....	<b>5</b>
<b>RESSOURCES PATRIMONIALES</b> .....	<b>6</b>
PATRIMOINE MATÉRIEL.....	6
PATRIMOINE IMMATÉRIEL.....	7
<b>ÉNONCÉS DE LA POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE</b> .....	<b>8</b>
POSITIONNEMENT DE LA VILLE.....	8
PRINCIPES DIRECTEURS.....	8
<b>AXES D'INTERVENTION</b> .....	<b>9</b>
AXE 1 - DÉVELOPPER L'IDENTITÉ CULTURELLE.....	9
ORIENTATION 1.1 <i>Améliorer et approfondir les connaissances de notre histoire et de notre patrimoine</i> .....	9
ORIENTATION 1.2 <i>Consolider l'offre culturelle</i> .....	9
AXE 2 - CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS.....	10
ORIENTATION 2.1 <i>Enrichir l'offre d'activités culturelles</i> .....	10
ORIENTATION 2.2 <i>Favoriser les arts comme moyens d'expression</i> .....	10
AXE 3 - FACILITER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES À LA VIE CULTURELLE.....	10
ORIENTATION 3.1 <i>Consolider le rôle de foyer culturel de la bibliothèque La Source</i> .....	10
ORIENTATION 3.2 <i>Enrichir et développer l'offre d'activités culturelles</i> .....	10
AXE 4 - PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE.....	11
ORIENTATION 4.1 <i>Sauvegarder le patrimoine naturel de notre territoire</i> .....	11
ORIENTATION 4.2 <i>Valoriser notre patrimoine bâti de villégiature</i> .....	11
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>12</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>14</b>

## MOT DU MAIRE

La situation extraordinaire que possède la ville de Fossambault-sur-le-Lac dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine a vite fait d'y attirer des citoyennes et des citoyens qui se sont tissé une toile de fond, améliorant ainsi la qualité de vie et permettant de meilleures relations humaines.

Depuis la fondation de la Ville, la culture fut un point de mire et a permis ainsi de pouvoir réaliser un support intéressant à ceux et celles qui s'y impliquent.

Par les facettes de service aux citoyens, nous sommes fiers que la finalité de cette politique puisse donner aux intervenants et intervenantes un cadre d'action pour le futur.

À ces fins, j'offre mes plus sincères remerciements à tous et toutes qui, de près ou de loin, ont collaboré à l'élaboration de ce document.

Guy Maranda  
Maire

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ

Dans le but de promouvoir la culture, d'encadrer et de mettre en valeur son patrimoine, la municipalité de Fossambault-sur-le-Lac mettait sur pied, au printemps 2006, un comité ayant pour mandat d'élaborer un avant-projet d'une Politique sur la culture et le patrimoine.

Après une consultation de la population et d'organismes du territoire ainsi que de diverses politiques culturelles et patrimoniales adoptées ailleurs au Québec, nous vous soumettons ce document.

Au terme de cette étape, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé aux travaux du comité, de même que celles qui, par leurs commentaires pertinents et constructifs, ont permis d'enrichir ce document. Par ailleurs, nous remercions particulièrement le conseiller municipal Jean Laliberté à qui la Ville avait confié la tâche de mener à terme la recherche, la rédaction et la coordination des travaux du comité.

En terminant, nous souhaitons que dans le cadre du prochain plan triennal à être adopté par la Ville, la population de Fossambault-sur-le-Lac réservera un accueil favorable aux orientations retenues.

Merci !

Renée Samson  
Présidente du comité

# PRÉAMBULE

## FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

L'intervention municipale dans la vie culturelle n'est pas une chose nouvelle. Par l'entremise de ses services et comités, la ville de Fossambault-sur-le-Lac joue déjà un rôle dans la planification et la gestion des projets culturels. Elle offre des activités à ses résidents et résidentes, aux artistes ainsi qu'aux organismes culturels du milieu en leur apportant des soutiens financier, matériel et technique.

Pour ce faire, elle dispose dans ce domaine de pouvoirs qui sont inscrits dans les lois et dans la chartre municipale. Le contexte dans lequel évolue actuellement la ville de Fossambault-sur-le-Lac incite le conseil municipal à actualiser le rôle de cette dernière en matière culturelle et ses priorités d'intervention.

En se dotant d'une politique de la culture et du patrimoine, la ville de Fossambault-sur-le-Lac démontre sa volonté d'intégrer la culture aux structures décisionnelles.

## MANDAT DU COMITÉ DE RÉDACTION

En décembre 2005, le Conseil municipal démontrait l'intérêt qu'il accorde à la vie culturelle sur son territoire et indiquait qu'il entendait intervenir dans l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population en donnant mandat à un conseiller de mettre sur pied un comité de travail pour l'élaboration d'une politique de la culture et du patrimoine. Les citoyennes et citoyens ont été invités à former un comité de travail qui aurait comme tâche : de consulter la population sur leurs attentes et sur leurs croyances et de rédiger une première version et de la déposer au Conseil municipal qui la soumettra à la consultation publique.

Le comité, sous la présidence de madame Renée Samson, est constitué des membres suivants : mesdames et monsieur :

- Monique Blouin
- Lucy Garneau
- Danièle Mathieu
- Céline Pelletier
- Jean Laliberté, conseiller municipal

Il a reçu le mandat d'élaborer une politique où seront définies les grandes orientations du développement culturel et le rôle que la Ville, avec ses partenaires, sera appelée à jouer sur son territoire. Pour ce faire, il a tout mis en oeuvre pour :

- Définir l'identité culturelle de la ville de Fossambault-sur-le-Lac et en favoriser l'appropriation par les citoyens et citoyennes;

- Mieux connaître les attentes et les besoins de la population, des artistes, des intervenants culturels et des organismes culturels;
- Intégrer la culture à l'ensemble des préoccupations de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;
- Définir le rôle qu'entend jouer la ville de Fossambault-sur-le-Lac dans le domaine culturel.

Le comité, conscient que la Ville possédait déjà en archivage plusieurs éléments d'information inventoriés, a entrepris de consulter la population dès le début de la saison estivale, moment où les résidents estivants et ceux vivant à l'année sont en plus grand nombre. Un questionnaire a été élaboré et acheminé dans tous les foyers pour connaître leurs avis. En même temps, une invitation aux organismes concernés à présenter un mémoire lors d'audiences publiques était expédiée. Les citoyens intéressés étaient aussi invités à participer à ces audiences tenues à la Chapelle Saint-Joseph du Lac le 26 juillet 2006.

## PORTRAIT DE LA VILLE

Avec l'arrivée de colons anglophones, irlandais, écossais et anglais, le territoire au nord des anciennes seigneuries, peu peuplé sous le régime seigneurial français, prend son essor au début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que des immigrants s'implantent pour y fonder plusieurs communautés. La Mission Saint-Patrice en 1821, devenue la paroisse Sainte-Catherine en 1824 sera morcelée au fil des ans pour former d'autres municipalités, dont Fossambault-sur-le-Lac en 1949.

Ce mouvement de colonisation en provenance d'Angleterre et d'Irlande explique la présence d'églises et de chapelles de confessions religieuses différentes sur le territoire :

- |                                 |   |                                 |
|---------------------------------|---|---------------------------------|
| ▪ Église Sainte-Catherine       | - | catholique                      |
| ▪ Chapelle Notre-Dame-de-Liesse | - | catholique                      |
| ▪ Chapelle Saint-Joseph-du-Lac  | - | catholique et désacramentalisée |
| ▪ Chapelle protestante          | - | détruite                        |

L'exploitation des ressources forestières du territoire attire des travailleurs francophones. Petit à petit la communauté se francise à la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle. La bourgeoisie de Québec profite de l'accessibilité offerte par le chemin de fer pour y développer la villégiature autour du Lac Saint-Joseph : chalets, villas et maisons de campagnes sont construits.

En décembre 2006, nous comptons ± 681 maisons et ± 401 chalets pour une population totale de 1 132 habitants à l'année et de 2 989 estivants.

De nombreux artistes et artisans ont choisi de s'établir à Fossambault-sur-le-Lac et de s'inspirer des différents paysages qu'offre la géographie du milieu pour réaliser leurs œuvres. Les disciplines telles la peinture, l'aquarelle et la sculpture sont à l'honneur. D'autres disciplines tels l'écriture, la danse et le vitrail sont pratiquées sur le territoire municipal. Le milieu culturel bénéficie d'équipements tels la **bibliothèque La Source**, le **centre communautaire Le Bivouac** et la **chapelle Saint-Joseph du Lac** pour y tenir ses activités. Pensons à l'**exposition Les Artistes à la Chapelle** qui se tient durant la période estivale depuis 1998 à la chapelle *Saint-Joseph du Lac*.

## RESSOURCES PATRIMONIALES

La ville de Fossambault-sur-le-Lac est désireuse de mettre en valeur et de faire connaître son patrimoine culturel. Ce dernier comprend toutes les ressources culturelles qui nous rappellent la façon dont nous vivions autrefois. Les définitions du patrimoine font appel à une notion de protection, de mise en valeur et de conservation afin de pouvoir transmettre celui-ci de génération en génération. Le patrimoine culturel est matériel ou immatériel.

### PATRIMOINE MATÉRIEL

Le patrimoine matériel rassemble les objets tangibles qui peuvent être conservés, restaurés et montrés. Il s'agit donc d'édifices, de monuments, de sites, d'œuvres d'art, d'objets, d'artefacts, d'archives, de livres, de brochures, de journaux et d'autres documents imprimés. Nous retrouvons à l'intérieur du patrimoine matériel plusieurs catégories :

- ❖ **Naturel** : paysages naturels ou humanisés méritant d'être mis en valeur et entretenus.
- ❖ **Immobilier (bâti)** : fait référence à l'architecture résidentielle, religieuse et industrielle.
- ❖ **Religieux** : il s'agit de lieux de culte passés ou actuels, des objets ayant servi au culte et des œuvres d'art iconographiques.
- ❖ **Industriel** : tout patrimoine relié à l'industrie lourde
- ❖ **Ainsi que les patrimoines mobilier, artistique, archéologique, archivistique et documentaire.**

#### Patrimoine naturel

Le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac détient un patrimoine naturel qu'il est nécessaire de sauvegarder et protéger : lac, rivière et ruisseaux, sources d'eau potable, montagnes, zones humides et forêts. Ces éléments sont d'une importance primordiale dans l'identité culturelle du milieu.

#### Patrimoine immobilier bâti

Les bâtiments érigés par les générations précédentes ont une incidence sur notre affirmation et reconnaissance locale. Pour prévenir leur perte et assurer leur transmission aux générations futures, la ville de Fossambault-sur-le-Lac a procédé en 1998 à l'inventaire de ses bâtiments et sites culturels.

Selon les résultats de cette étude, sur une centaine de bâtiments ayant une valeur patrimoniale, environ 70 sont classés comme ayant une valeur forte à exceptionnelle. Les critères de sélection sont les suivants : l'intérêt historique et architectural, l'état physique, le niveau d'intégrité et l'environnement. Nous pouvons donc conclure que 70 % des bâtiments de valeur patrimoniale sont dans un état de conservation et d'intégrité supérieur à la moyenne. Ce constat est un atout important pour la Ville, puisqu'il démontre l'importance du patrimoine bâti en tant que partie intégrante du paysage et contribue à la fierté et au sentiment d'appartenance du milieu. Notons les attraits suivants :



- ❖ Les résidences de villégiature (exemples : résidences Monast, Turcot, Kerwin, etc.)
- ❖ Les chapelles catholiques de *Saint-Joseph du Lac* et *Notre-Dame-de-Liesse*
- ❖ Les sections des rues associées à la villégiature traditionnelle (Montreuil, Winfield, Kelly, du Belvédère, avenue Gingras et route Fossambault, et autres).

## **PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

Le patrimoine immatériel comprend nos savoirs : les coutumes, la musique, la danse, etc. et nos savoir-faire, soit les manières d'exploiter et de transformer les ressources pour répondre à nos besoins, les façons de nous déplacer ou de communiquer, etc.. Cette notion réfère à ce qui est tangible. Il s'agit, entre autres, des traditions orales, les arts, les spectacles, les pratiques sociales, les rituels, les événements festifs et les savoir-faire liés à l'artisanat et aux métiers traditionnels. Nous retrouvons également les artistes à la Chapelle comme porteurs de nos savoir-faire reliés aux arts et la bibliothèque *La Source* qui met à la disposition des citoyens de tous âges les oeuvres des écrivains et écrivaines.

# ÉNONCÉS DE LA POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

## POSITIONNEMENT DE LA VILLE

La ville de Fossambault-sur-le-Lac, en se dotant d'une politique culturelle, entend démontrer toute l'importance qu'elle porte à la protection de son patrimoine, et à la culture, dans la vie de la collectivité et exprimer sa volonté de l'intégrer aux structures décisionnelles. Elle prend ses assises dans la révision du schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté (MRC), dans son plan d'urbanisme et dans les consultations effectuées auprès de la population et des secteurs artistiques. L'adoption d'une telle politique se veut un geste politique qui traduit la recherche d'une affirmation identitaire de notre Municipalité dans le respect de ses origines.

## PRINCIPES DIRECTEURS

À l'instar des principes directeurs inscrits dans la politique de la culture de la MRC de la Jacques-Cartier et comme partie prenante aux décisions de cette dernière, le Conseil municipal, sur recommandation du comité de rédaction, a adopté les sept principes directeurs suivants qui intègrent les idéaux et les valeurs morales qui le guident dans la prise de décisions et dans la mise en place du plan d'action. Ce sont :

1. La culture et le patrimoine sont des biens collectifs et doivent être accessibles à tous.
2. La vie culturelle et artistique constitue un facteur d'identité et de développement pour la Municipalité et est importante pour assurer une meilleure qualité de vie du milieu.
3. La concertation et la participation active des partenaires du milieu constituent des éléments essentiels au développement de la vie artistique et culturelle.
4. Le patrimoine est un élément important de la culture du milieu et sert de catalyseur pour l'identité locale. La préservation et la valorisation du patrimoine doivent demeurer des préoccupations majeures.
5. Le soutien au développement de l'activité culturelle est une responsabilité commune que la Municipalité entend partager avec la MRC, les gouvernements provincial et fédéral, les organismes et la population.
6. La culture favorise le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et des citoyennes pour leur milieu de vie.
7. Les jeunes sont l'avenir de la Municipalité et leur dynamisme est une force qui anime les projets dans lesquels ils sont impliqués. Ils y insufflent des idées nouvelles, sources de progrès. À ce titre, ils doivent bénéficier d'une place privilégiée dans la politique culturelle.

## AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention sont identifiés à partir des avis des citoyens et des principes directeurs. Ils traduisent les enjeux sur lesquels porte la politique de la culture et du patrimoine. À ces axes correspondent des orientations qui précisent sous quels angles et quels aspects nous devons privilégier d'aborder les axes. Ensuite, sont identifiés les objectifs qui sont visés par l'application de la politique. Les moyens à prendre pour atteindre les objectifs feront l'objet de plans triennaux après l'adoption de la politique.

### AXE 1 - DÉVELOPPER L'IDENTITÉ CULTURELLE

*La municipalité de Fossambault-sur-le-Lac reconnaît la culture et le patrimoine comme facteurs identitaires pour sa population. Elle reconnaît son identité dans les origines française, anglaise, irlandaise et écossaise des fondateurs de la Ville.*

#### **ORIENTATION 1.1    Améliorer et approfondir les connaissances de notre histoire et de notre patrimoine**

##### **Objectifs :**

- 1) Inventorier nos patrimoines et les faire connaître
- 2) Faire découvrir nos richesses patrimoniales
- 3) Faire connaître notre histoire
- 4) Adopter des mesures visant à sauvegarder les patrimoines naturel, bâti et immatériel
- 5) Protéger nos archives et archiver les documents récents
- 6) Faciliter l'accès à des outils de référence
- 7) Favoriser l'apport de nos aînés dans la transmission de notre histoire et de notre culture (mémoire vivante).

#### **ORIENTATION 1.2    Consolider l'offre culturelle**

##### **Objectifs :**

- 1) Encourager nos artistes et artisans à se produire
- 2) Faire connaître les ressources culturelles
- 1) Faire connaître les événements culturels.

## AXE 2 - CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS

*Le développement culturel doit s'effectuer de façon structurée dans une vision à long terme afin que des retombées positives pour la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes puissent être perçues.*

### **ORIENTATION 2.1    *Enrichir l'offre d'activités culturelles***

#### **Objectifs :**

- 2) Favoriser le développement artistique chez nos citoyens et plus particulièrement chez nos jeunes
- 3) Motiver et encourager les connaissances de l'Art
- 4) Se doter d'infrastructures permettant la tenue d'activités.

### **ORIENTATION 2.2    *Favoriser les arts comme moyens d'expression***

#### **Objectifs :**

- 1) Encourager les œuvres de nos artisans et artistes locaux
- 2) Encourager les citoyens à préserver leurs biens patrimoniaux
- 3) Se doter d'une entente de service pour ouvrir la chapelle *Notre-Dame-de-Liesse* à la culture.

## AXE 3 - FACILITER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES À LA VIE CULTURELLE

*La culture, à titre d'élément améliorant la qualité de vie, doit rejoindre l'ensemble des citoyens et des citoyennes de tous âges. L'accès aux arts et à la culture vise la participation de la population à la vie culturelle.*

### **ORIENTATION 3.1    *Consolider le rôle de foyer culturel de la bibliothèque La Source***

#### **OBJECTIFS :**

- 1) Encourager l'émergence de l'Art dans notre milieu
- 2) Offrir des services culturels à notre population
- 3) Favoriser la participation des citoyens et des citoyennes à des ateliers artistiques
- 4) Favoriser l'accès aux œuvres de nos artistes et artisans.

### **ORIENTATION 3.2    *Enrichir et développer l'offre d'activités culturelles***

#### **OBJECTIFS :**

- 1) Rendre accessible la culture à tous les groupes d'âge
- 2) Créer un sentiment d'appartenance à notre milieu
- 3) Développer à la chapelle *St-Joseph du Lac* une vocation culturelle particulière
- 4) Se doter d'une entente de service pour ouvrir la chapelle *Notre-Dame-de-Liesse* à la culture

## AXE 4 - PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE

*La ville de Fossambault-sur-le-Lac compte protéger et mettre en valeur l'ensemble de son patrimoine bâti, naturel et immatériel.*

### **ORIENTATION 4.1     *Sauvegarder le patrimoine naturel de notre territoire***

#### **Objectifs :**

- 1) Faire connaître l'inventaire naturel de notre milieu
- 2) Inciter à la protection de notre patrimoine naturel
- 3) Faire connaître nos sites patrimoniaux naturels
- 4) Protéger les zones humides
- 5) Protéger la faune et la flore

### **ORIENTATION 4.2     *Valoriser notre patrimoine bâti de villégiature***

#### **Objectifs**

- 1) Faire connaître l'inventaire bâti de notre milieu
- 2) Encourager à conserver son patrimoine et en reconnaître sa richesse
- 3) Réglementer la construction domiciliaire dans le respect d'un esprit de villégiature
- 4) Identifier les lieux publics et les rues en utilisant des patronymes ou des appellations significatifs à notre milieu.

## CONCLUSION

Par l'adoption de sa **Politique de la culture et du patrimoine**, le conseil municipal de Fossambault-sur-le-Lac pose un geste significatif pour la reconnaissance du développement culturel comme composante importante du développement de notre territoire. En identifiant la culture comme élément essentiel pour la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, il livre un message clair aux intervenantes et intervenants culturels du territoire concernant sa volonté de l'intégrer dans tous les niveaux de préoccupations.

Les enjeux sont importants et les principes directeurs de cette politique devraient guider le comité de suivi et servir de base aux prochaines étapes à franchir. Le développement de la culture, axé sur la mise en valeur de l'histoire et du patrimoine, implique la participation de nombreux partenaires au plan municipal sans oublier les gouvernements supérieurs (fédéral, provincial et MRC).

L'étape de la rédaction du premier plan d'action triennal sera donc capitale. Afin de supporter adéquatement la vie artistique et culturelle dans notre municipalité, il convient de faire des choix judicieux pour un développement harmonieux. Les actions entreprises feront appel à la mobilisation de tous les acteurs locaux, régionaux et nationaux pour permettre une mise en œuvre efficiente.

## REMERCIEMENTS

À titre de conseiller municipal responsable de l'élaboration de la **Politique de la culture et du patrimoine**, je désire offrir de sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette dernière :

- Les citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de compléter et de retourner le questionnaire de consultation
- Les membres du comité de travail :  
mesdames : Renée Samson, présidente  
Monique Blouin  
Lucy Garneau  
Danièle Mathieu  
Céline Pelletier

pour leur généreuse implication de tous les instants.

*Merci à vous !*

*Jean Laliberté  
Conseiller municipal*

## ANNEXE

### DOCUMENTATION

- Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale – *Gouvernement du Québec* – 1997
  
- Politique culturelle régionale M.R.C. de la Jacques-Cartier « *Un héritage grandeur nature* » – Mars 2006
  
- « *Notre patrimoine, un présent du passé* », groupe conseil sous la présidence de M. Roland Arpin – Novembre 2000, p. 22
  
- Schéma d'aménagement révisé – M.R.C. de la Jacques-Cartier
  
- Plan d'urbanisme, Ville de Fossambault-sur-le-Lac